



**COMMUNE DE CABRIÈRES  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 7 AOÛT 2023 à 18H30**

Date de convocation : 31 juillet 2023

Date d'affichage : 31 juillet 2023

Membres présents : GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE-DONGUY Marie-Lise, HERNANDEZ Patrick, GABRIEL Cédric, SALIC Lucie, FONS Vivien, SALLES Agnès, TRINQUIER Philippe

Excusé : 0

Pouvoirs : SOLER Michel à TRINQUIER Philippe, ROMANO Jérôme à SALLES Agnès, PETER Eric à GABRIEL Cédric

Secrétaire de séance : M HERNANDEZ Patrick

Début de la séance : 18h40

Approbation du procès verbal de la séance du 10 juillet 2023 : 11 voix pour

**Ordre du jour**

- Dissolution du syndicat mixte COGITIS : suite à la dissolution du syndicat mixte COGITIS relatif à la maintenance informatique de la mairie, il est nécessaire de délibérer pour accepter la dissolution et sortir du syndicat mixte. Aucun coût pour la commune, cette dernière avait anticipé la dissolution du syndicat en signant une convention de mutualisation avec la CC du Clermontois concernant la maintenance informatique de la mairie, école, agence postale et médiathèque.
- Charte « économisons l'eau, ma commune s'engage » : au vu de la sécheresse actuelle, l'association des maires de l'Hérault en lien avec une démarche nationale incite les communes à adhérer à cette charte visant à faire des économies d'eau et à sensibiliser la population. Mme la 1ère adjointe est nommée référent eau pour la Commune.
- Travaux de la toiture de l'épicerie : début du chantier prévu le 16/10 pour environ 1 mois (toiture et isolation). Durant les travaux, la commune doit reloger les 2 locataires, Mme le Maire va se renseigner auprès du camping de l'Évasion sur le coût d'un mobile-home et les locataires seront informés des travaux et des solutions proposées.

**Divers :**

- Éclairage public : les horloges permettant la programmation des horaires d'extinction ont été placées et peuvent être mise en route. Une application mobile doit être téléchargée pour piloter manuellement ces horloges mais un problème technique indépendant de notre volonté empêche le téléchargement de l'application et l'entreprise référente du logiciel est en congés au mois d'août.
- L'horloge de l'église sonne à l'heure mais il y a un décalage au niveau des aiguilles. Philippe TRINQUIER contacte le prestataire en charge du réglage des horloges.
- Problème de débit à la fontaine de la place : En raison de la sécheresse, la fontaine ne coule presque plus mais son débit varie en fonction des heures de la journée. Les agents techniques vont vérifier l'état des gloriottes et les nettoyer si besoin.

- Stade et Terrain de pétanque: l'éclairage ne fonctionne plus depuis quelques temps et une réflexion globale est à mener sur l'aménagement du stade et de ses abords en lieu de loisirs et de festivités (local avec eau et électricité et stockage, jeux pour enfants, terrain de pétanque, aire de sports...). Dans un premier temps, il est acté de remettre l'éclairage au terrain de pétanque avec une extinction automatique ou en manuel à 23h.
- Les règlements installés à l'ancien terrain de tennis et au City ont été arrachés.

#### ➤ **Point commission Finances - Budget – Personnel – Formation :**

- Personnel : Un agent technique a du être licencié pour cause d'inaptitude totale et définitive à toutes fonctions et la mairie a du verser une indemnité de licenciement conséquente. Le poste va être supprimé du tableau des effectifs.
- Concernant la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps plein pour la médiathèque et la mairie, 9 candidatures ont été reçues et 2 ont été sélectionnées, les entretiens auront lieu les 16 et 21 août. La prise de poste se fera le 1<sup>er</sup> septembre en fonction de la disponibilité des candidats. De ce fait les horaires d'ouverture au public de la mairie seront modifiés dès le 1<sup>er</sup> septembre (mi-temps) afin de permettre l'ouverture au public et le travail en interne à la médiathèque sur l'autre mi-temps. Mme le Maire et Mme la 1ère adjointe proposent au conseil les nouveaux horaires, ils sont acceptés.
- Concernant les agent(e)s techniques de l'école, il est acté d'annualiser les plannings de janvier à décembre afin d'harmoniser les horaires et d'appliquer la règle des 1607 h annuelles dans la fonction publique territoriale. Les plannings seront adaptés en fonction des périodes scolaires et hors scolaires.

#### ➤ **Point commission Information – Communication :**

- Cinéma en plein air le 18/08 au jardin public.
- Une commission info/com a eu lieu en juin, le compte rendu sera envoyé aux membres du CM.
- Préparation du 100<sup>e</sup> numéro du Cabriérois pour la fin de l'année.
- Prépa Risk : exercice de simulation d'une catastrophe naturelle permettant de tester le plan communal de sauvegarde. L'exercice a eu lieu le 22/06 et a été géré par Patrick HERNANDEZ. L'exercice s'est bien déroulé et a permis de vérifier le PCS et sa mise en application en cas de besoin. Cependant, il n'y a pas de bilan fait à la fin de l'exercice ne permettant pas de savoir si toutes les démarches ont été bien effectuées.

#### ➤ **Point commission Environnement – Culture – Patrimoine :**

- Médiathèque : poursuite du chantier en août (placo, électricité) mais avec des difficultés de coordination des entreprises du fait des congés des architectes durant 3 semaines. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 14 août en présence du Maire et des Adjoints pour faire un point sur l'avancée des travaux et le prévisionnel de livraison du bâtiment, le mobilier devant arriver mi-septembre et la ligne téléphonique installée le 16 octobre. Pour l'alimentation électrique, un dossier de raccordement sera déposé d'ici la fin du mois. Des acomptes de subventions ont été versés par le Département et la Région.
- Les subventions seront versées aux associations en septembre.
- Tiberet : la phase 1 des travaux de cristallisation des murs et du confortement des arases est terminée. Il est cependant nécessaire d'envisager une phase 2 pour 2024 pour les murs extérieurs, un devis de 27 000€ HT a été établi par l'entreprise qui a réalisé la première phase et des demandes de subventions seront déposées à l'automne à la Région, au Département et à la CC du Clermontois. Réflexion sur la mise en sécurité de la descente vers les moulins (interdite pour le moment).

#### ➤ **Point commission Travaux – Bâtiments – Voirie – Réseaux :**

- Appartement du presbytère : sol terminé, quelques finitions à faire, les meubles de la cuisine sont presque tous posés, les peintures murales sont terminées, le cumulus sera changé. L'appartement pourra être mis à la location dès le mois d'octobre au loyer défini dans un précédent conseil. Il faudra ensuite prévoir la réfection totale de la toiture et de la cage d'escalier actuellement encombrée et aménager

l'escalier descendant vers le local de la DRAC pour en faire une cave pour les locataires. Une demande de subvention à la région (Fond Régional d'Investissement) va être déposée pour la toiture.

- École : les grilles et les portails vont être repeints, le ménage (les vitres) sera fait avant la rentrée par les agents techniques, un tableau à craie sera placé sous le préau, prévoir de changer le panneau d'affichage, les bacs de récupération d'eau ont été commandés.

## **Délibérations**

### **34-2023 Dissolution du syndicat mixte COGITIS: 11 voix pour**

Le syndicat mixte pour le traitement de l'information et les nouvelles technologies « COGITIS », créé en 1998, compte actuellement 29 membres, au nombre desquels figurent les Départements de l'Hérault, de l'Aude et du Jura, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault, l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de l'Hérault et du Jura, seize communes de l'Hérault, une commune de l'Aude, une commune du Tarn et quatre établissements publics respectivement situés dans les départements de l'Hérault, l'Aude, le Gard et le Tarn.

Depuis l'origine, COGITIS a été un acteur majeur de la transformation numérique de ses membres.

Historiquement, il a été délégué à COGITIS un certain nombre de compétences dans le domaine du numérique, allant de la veille jusqu'à la réalisation des projets informatiques, en passant par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. En effet, en développant des applications dans le domaine de la finance ou dans le domaine des aides sociales, le syndicat mixte a participé à la dématérialisation des métiers de nos agents au service des usagers.

L'accélération de la transformation numérique constatée ces dernières années, amplifiée par les conséquences de la crise sanitaire que nous avons récemment vécue, ont poussé les membres de COGITIS, à inscrire durablement le numérique dans les feuilles de route des métiers, lesquels se saisissent pleinement de la question du numérique.

Ces évolutions nécessitent pour leur succès une grande agilité, une gouvernance forte et une synchronisation parfaite de toutes les parties prenantes.

De nos jours, les acteurs majeurs de l'écosystème du numérique en France dans ces domaines ont atteint une taille et une maturité rendant la concurrence avec le syndicat défavorable à celui-ci.

En effet, les facteurs de taille des acteurs, l'industrialisation des méthodes, l'hyper-spécialisation des compétences dans le secteur et le mouvement important vers les logiciels dans l'informatique en nuage (SAAS), rendent le syndicat en décalage avec les besoins des collectivités membres.

Enfin, les statuts de COGITIS ont prévu une durée de vie du syndicat jusqu'au 31 décembre 2027, certains membres ayant des dates de sortie dès cette année.

Par un courrier conjoint en date du 16 mars 2023 adressé au Président de COGITIS, Monsieur Jean-Louis GELY, les Présidents des Départements de l'Hérault, de l'Aude et du Jura ont manifesté le souhait de ré-internaliser les compétences de COGITIS, d'intégrer ses personnels et que soient actés les suites juridiques et administratives adéquates à cette fin.

Cette réorganisation implique que le syndicat mixte soit dissous.

L'article 4 des statuts de COGITIS prévoit que le syndicat mixte pourra être dissous en suivant les dispositions de l'article L. 5721-7 ou L. 5721-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Aux termes de l'article L. 5721-7 du CGCT, le syndicat mixte peut notamment être dissous à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'État dans le département siège du syndicat.

Dans le cas présent, il conviendra qu'au moins 15 membres du syndicat mixte COGITIS sur 29 délibèrent favorablement pour que sa dissolution puisse être sollicitée auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault afin qu'il l'entérine par arrêté motivé.

Le transfert de compétences de COGITIS est prévu pour la fin du premier semestre 2024.

L'effectivité de la liquidation aura lieu courant deuxième semestre 2024.

Durant cette période de nouvelles modalités seront mises en place afin d'assurer la transition et la continuité de service pour notre collectivité. A ce titre un dialogue est engagé avec les membres du syndicat mixte.

Aussi, je vous propose :

- de vous prononcer favorablement sur la dissolution du syndicat mixte COGITIS ;
- de m'autoriser à engager toute démarche et à signer tout document utile à l'exécution de cette délibération et visant en particulier à ce que la dissolution du syndicat mixte COGITIS soit entérinée, sous réserve de délibérations favorables d'au moins 15 de ses membres.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

**SE PRONONCE** favorablement sur la dissolution du syndicat mixte COGITIS.

**AUTORISE** Mme le Maire à engager toute démarche et à signer tout document utile à l'exécution de cette délibération et visant, en particulier, à ce que la dissolution du syndicat mixte COGITIS soit entérinée, sous réserve de délibérations favorables d'au moins 15 de ses membres.

### **35-2023 Adhésion à la charte départementale « économisons l'eau, ma commune s'engage » : 11 voix pour**

Le 18 juillet 2023, à VILLEVEYRAC, Monsieur Hugues MOUTOUH, Préfet de l'Hérault, Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental de l'Hérault et Monsieur Frédéric ROIG, Président de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité dans l'Hérault (AMF 34), ont signé la charte d'engagement départementale « Économisons l'eau, ma commune s'engage ! ».

Cette charte ou « plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse », a pour objectif général de permettre de limiter toute tension sur la ressource en eau dans ses divers usages dans l'Hérault. Dans le contexte actuel de sécheresse, il est en effet indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, entreprises, collectivités).

Aussi, sous l'impulsion de l'AMF 34, les communes et intercommunalités de l'Hérault sont invitées à adhérer à cette charte par délibération de leur conseil municipal ou de leur conseil communautaire et à nommer un élu référent « eau » en leur sein.

La charte prévoit 13 engagements forts des signataires, services de l'État, AMF 34, Conseil Départemental et collectivités, dans un esprit de partage entre tous les acteurs publics en matière d'eau : signalement de toute difficulté éventuelle sur la disponibilité de la ressource, conception et déploiement des plans d'économies sur les bâtiments communaux et intercommunaux, concertation avec les populations et les acteurs économiques et associatifs du territoire, opérations de sensibilisation des populations et facilitation dans la mise en œuvre du pouvoir de police du maire (respect des arrêtés préfectoraux relatifs aux restrictions sur les usages en eau), etc.

Par ailleurs, dans une optique d'information du public, les services de l'État ont conçu, en partenariat avec l'AMF 34 et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, des infographies sur les restrictions d'usage de l'eau, sur ce qu'il est permis de faire ou non, selon les niveaux de gravité dans le département.

Enfin, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a mis au point l'outil cartographique [RestrEau 34](#) pour connaître avec précision et en temps réel les restrictions dans l'Hérault, qui complète utilement la plateforme nationale [VigiEau](#) sur l'information des particuliers.

Madame le Maire propose d'adhérer à la charte d'engagement départementale «Économisons l'eau, ma commune s'engage».

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance des termes de la charte,

**SE PRONONCE** favorablement sur l'adhésion de la Commune à la charte d'engagement départementale «Économisons l'eau, ma commune s'engage».

**NOMME** Mme MALAFOSSE DONGUY, 1ère adjointe, en qualité d'élue référent « eau ».

**AUTORISE** Mme le Maire à adhérer à la charte départementale «Économisons l'eau, ma commune s'engage».

**Prochain CM : le /09/2023.**

Fin du conseil à 20h40

Le secrétaire de séance  
Patrick HERNANDEZ

Le Maire  
Myriam GAIRAUD